

# CONTRIBUTION DES ECOLOGISTES AU DEBAT PUBLIC SUR LA PLATEFORME PHOTOVOLTAÏQUE « HORIZEO »

- Monique de Marco, Sénatrice de la Gironde, Vice-Présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication
- Groupe écologiste, solidaire et citoyen de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Groupe « Ecologie et Solidarités » du Département de la Gironde
- Groupe « Ecologie et Solidarités » de Bordeaux Métropole
- Europe Ecologie les Verts Aquitaine
- Groupe local Europe Ecologie les Verts des Graves

Le projet HORIZEO, d'une ampleur aujourd'hui inédite en France et en Europe, s'articule autour d'un cœur photovoltaïque d'une puissance raccordée d'un gigawatt. Nous vivons actuellement la 6ème extinction de masse, 75% des espèces animales sont vouées à disparaître durant les siècles à venir. L'érosion des espèces entraîne de graves

conséquences en cascade sur l'ensemble des écosystèmes, ainsi que des impacts économiques et sociaux pour l'humain. La préservation de la biodiversité est essentielle tant au niveau de la pollinisation, de l'amélioration de la productivité des terres, de l'assainissement de l'air et de l'eau que du stockage du CO2.

Dans le même temps, l'urgence climatique est peut-être le plus grand défi que l'homme n'ait jamais eu à affronter parce qu'il oblige tous les pays du monde à avancer vers le même objectif. Dans son dernier rapport d'août 2021, très alarmant, le GIEC nous rappelle que la priorité absolue doit être donnée à la réduction de nos émissions de carbone car avec 5°C de plus en 2100, la planète deviendra en grande partie invivable. Ce même rapport nous informe qu'il nous reste 10 ans pour agir si nous voulons maintenir une température qui n'augmente pas de plus de 2°C à la surface de la planète, comme nous nous y sommes engagés dans l'accord de Paris.

Dans la course à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la France a une spécificité, celle d'être le pays le plus dépendant de l'énergie nucléaire : si la France ne prend pas un « vrai » virage énergétique sur les énergies renouvelables au cours de ces prochaines années, alors nous aurons un nouveau programme nucléaire extrêmement coûteux qui nous engagera sur plusieurs dizaines d'années et qui dans tous les cas serait mis en œuvre dans des délais non

compatibles avec l'urgence climatique à laquelle nous devons faire face. Plus il y aura d'installations nucléaires, plus il y aura de risques d'accident et plus le volume de déchets nucléaires dont on ne sait que faire sera important, engendrant aussi des risques pour les futures générations.

Le développement des énergies renouvelables est donc urgent : nous devons multiplier par quatre notre production actuelle, si nous arrivons à diviser par deux nos consommations énergétiques en France en 2050 par rapport à 2012. Toute production d'énergie a un impact sur l'environnement, les énergies renouvelables incluses. Cela pose donc des questions de choix et de priorité des usages.

Nous défendons une politique de sobriété afin que la production des énergies renouvelables s'adapte à nos justes besoins. Se loger, se chauffer, se déplacer, se nourrir, communiquer sont des droits et des besoins essentiels. Mais malheureusement la course effrénée à la consommation de biens et de services non essentiels à la vie qui caractérise nos sociétés, rend la baisse des consommations énergétiques quasi nulles depuis des dizaines d'années alors que nous devrions diviser par deux nos consommations énergétiques. C'est pourquoi, si réduire notre consommation d'énergie est une priorité pour offrir à nos enfants un avenir viable, développer massivement et rapidement les énergies renouvelables est une nécessité.

### **Les élus écologistes soutiennent les projets d'énergies renouvelables offrant de vraies garanties environnementales**

Avec le projet Horizeo, les entreprises Engie et Neoen entendent installer la plus grande centrale photovoltaïque d'Europe sur des parcelles forestières de la commune de Saucats, abattant par la même occasion plus de 1000 hectares de forêt de pins dans le massif des Landes de Gascogne. Ce projet instaure une concurrence pernicieuse entre enjeux

climatiques et environnementaux.

Comme écrit dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), l'énergie photovoltaïque doit être développée en priorité sur les toitures, les sols pollués et les emprises déjà artificialisées dont le potentiel reste aujourd'hui largement sous-exploité. Face à des contraintes réglementaires bloquantes – sur lesquelles il est nécessaire d'agir urgemment – et constatant que le rythme de développement et le potentiel sur les surfaces artificialisées restent insuffisants pour respecter nos engagements dans l'accord de Paris, les installations photovoltaïques au sol apparaissent nécessaires.

Ces installations aux sols sont nécessairement comme toute installation à l'origine d'impacts environnementaux et de divers risques sur leur terrain d'implantation. Ces éléments doivent être mesurés de façon exhaustive pour permettre d'apprécier le projet en conséquence.

Les écologistes rappellent leur détermination à engager une transition énergétique réduisant au maximum l'impact sur l'environnement, et réalisée en concertation avec les habitants et les collectivités territoriales.

Bien que le projet Horizeo puisse permettre de couvrir 1/16e des besoins énergétiques de la métropole bordelaise, sa surface d'exploitation et sa localisation engendrent des impacts environnementaux et des risques importants à prendre en compte. Une implantation de centrale photovoltaïque au sol ne peut se faire que sous conditions. En l'occurrence, les raisons suivantes poussent les écologistes à exprimer leur opposition au projet tel que présenté par Neoen et Engie :

- Le risque d'impact sur la biodiversité, tenant compte de l'effet masse d'un projet d'une telle taille, d'un seul tenant, remplaçant un couvert forestier et des zones humides par

des infrastructures de panneaux solaires et bâtiments, n'est pas suffisamment pris en considération. L'inventaire en cours montre la présence réelle de biodiversité.

- Le risque d'incendie est important et ne bénéficie pas à ce stade d'un plan de prévention et d'intervention clair. Le SDIS 33 pourrait même prononcer un impossible opérationnel en raison de la configuration du projet.
- L'effet îlot de chaleur créé par une grande centrale photovoltaïque au sol, qui a déjà fait l'objet d'une publication scientifique, doit aussi être étudié pour Horizeo et ses conditions d'implantation.
- Le risque inondation présent sur les vallées de l'Eau Blanche et du Saucats, peut être accru par l'accélération et le grossissement des eaux pluviales liés au défrichement.
- Aucun comité de surveillance du projet n'est prévu. Il serait nécessaire d'associer des citoyens, des scientifiques et des universitaires, des associations environnementales et des élu.e.s des collectivités territoriales ainsi que l'État à toutes les phases, de la conception à la compensation.
- Le choix des panneaux n'étant pas encore défini. Il n'est pas possible de savoir si le type de panneaux et leur implantation garantiraient la préservation maximale du sol et de la biodiversité.
- Le projet n'est pas conditionné à la création d'une filière locale d'assemblage des panneaux photovoltaïques et de recherche et développement en Gironde.
- La priorisation de la production agricole sur la production d'énergie n'est pas clairement établie sur le volet agrivoltaïsme du projet.
- Les projets de compensation, après évitement et réduction de l'impact du projet sur la biodiversité existante, n'offrent pas suffisamment de garanties relatives à des

solutions locales au nombre d'hectares de pins abattus en quantité qui devraient être replantés sur un espace 4 fois plus important, et en qualité (nouveaux peuplements et repeuplements en Gironde, avec en priorité des espaces forestiers mixtes pins et feuillus).

- Les projets de production d'hydrogène et de datacenter ne répondent pas à l'urgence de développer massivement et prioritairement les énergies renouvelables pour l'électricité destinée à la consommation.
- L'ouverture du capital du projet aux citoyens girondins et aux collectivités n'est pas prévue.

# ANNEXE

Deux types d'installations photovoltaïques au sol soutenables ont été implantés en Nouvelle-Aquitaine avec succès :

## 1 *Petite taille : le modèle des centrales photovoltaïques villageoises*

Des sociétés coopératives locales créées pour installer et exploiter des panneaux photovoltaïques à l'échelle d'un territoire.

Les installations sont petites, disposées sur des zones artificialisées ou des toits.

La production est destinée à la consommation locale.

Exemple : à Naves (19), la mairie écologiste a lancé en février 2021 un projet de centrale villageoise avec pour projet d'installer rapidement des panneaux sur les bâtiments communaux. Les habitants peuvent devenir sociétaires. La rentabilité est estimée entre 2 à 3%.

## 2 *Taille intermédiaire : l'exemple de la visite organisée par la CNDP au parc photovoltaïque de Brach*

Un parc de 21 hectares (+ 11 hectares maintenus en landes sur le site) et un volume de production de 14 GWh/an (équivalent à la consommation de 5000 foyers) pour 34 370 panneaux à Brach (33).

Des panneaux mobiles (trackers) pour éviter les ombres persistantes.

Diverses techniques pour le maintien des caractéristiques du milieu naturel : végétation naturelle entre les panneaux, zone humide préservée, plan de circulation pour préserver les sols.

Un financement partiellement participatif : 280 habitants ont prêté 356 000€.